

# Rencontre avec le musicien Syrano, libre dans ses pratiques plus que par ses licences

Lors de ma conférence [« Mes romans ont choisi d'être libres »](#) au Capitole du Libre de 2013, Jérémie Zimmermann a posé la première question, sous forme de provocation. En gros, il évoque le fait que la culture et l'art sont – fondamentalement – libres depuis toujours, quelles que soient les lois ou les licences.

Tout en croyant qu'il faut sortir de l'omnicopyright (qui a prouvé son inefficacité à nourrir les artistes ou à financer la création à proprement parler), je suis on ne peut plus d'accord avec Jérémie. La plupart des artistes que je connais et aime (comédiens, chanteuses, auteurs, compositrices, etc...) sont *libristes* sans le savoir.

Hier, j'ai assisté à une expérience d'art libre. De l'art libre sous monopole du copyright, créé sur un Mac, diffusé sur une appli web non open-source (Howl)... ça fait bizarre, hein ? Et pourtant.

Pendant plus de six heures, le chanteur-rappeur [Syrano](#) a créé une chanson devant et avec le public qui le suit (sur Facebook). Six heures à expliquer, demander, échanger, chercher, et partager son processus créatif sans la moindre restriction.

On a utilisé un Framapad pour suivre l'évolution des paroles, Wikipédia pour trouver des infos sur les bourreaux au moyen-âge, des banques de sons libres, etc. Et nous avons vu un couplet et un refrain se créer sous nos yeux ébahis et dans nos oreilles ébaubies. La première moitié du travail a été

accomplie, et elle s'écoute [ici](#) :

-> L'[extrait](#) au format ogg

Pour les curieux et les intéressées, la deuxième partie de la chanson s'écrira en direct le vendredi 24 janvier, sur [howl](#). Mais en attendant, Syrano a accepté de répondre à mes questions...

## Interview de Syrano

**Hier, j'ai assisté à tes 6h30 de création en direct. La première question est évidente : comment va ta gorge ?**



J'avoue que ça grattait sur la fin. J'anime souvent des ateliers d'écriture dans des écoles et je me fais la remarque : être prof et parler toute la journée doit être un supplice. En tous cas, je n'ai pas vraiment vu passer tout ce temps. C'était vraiment enrichissant pour moi.

**J'ai vu que tu pensais pouvoir écrire l'intégralité de la chanson en une journée. A priori, expliquer et montrer ce que tu faisais t'a ralenti. Mais qu'est-ce que ça a apporté à la chanson ?**

Je pense que oui, ça m'a ralenti, c'est clair. D'habitude, je suis capable de me plonger une demi-journée complète sur le morceau et il est plus ou moins fini (maquetté) au terme de ce temps-là. Je pense par contre que ça m'a amené un recul, même si c'était épuisant de faire l'aller-retour entre les écrans et ma feuille, les recherches de tout le monde sur les

bourreaux et les idées de vocabulaire m'ont aiguillé sans aucun doute.

**Écrire une chanson en direct devant ton public et en échangeant tout le long, c'est un défi, non ? Pourquoi tu te l'es lancé ?**

J'aime le défi et puis j'aime les expériences innovantes. Je trouve ça intéressant de proposer aussi du contenu nouveau à mon public via Internet. C'est une source intarissable de possibilités et de créativité. Je crois qu'il faut s'en servir et tenter des choses. J'ai vu les gens échanger entre eux au bout d'un moment, contents d'assister à ce processus, à la naissance de cette chanson, et c'est un contact finalement très humain qui s'est créé.

Si on parle de manière pragmatique, les liens se sont resserrés autour de cette expérience et c'est bénéfique pour tout le monde. Je pense que le bouche à oreille est et reste le meilleur moyen pour un artiste de se faire un nom. Un « fan » convaincu est le meilleur attaché de presse qui soit. Et Internet n'est qu'une version moderne du bouche à oreille.

J'aime aussi le concept du site howl, cette proximité possible, et c'est un peu tout ça mélangé qui m'a poussé à proposer cette expérience. Concluante puisque nous réitérons.

**Écrire, composer, c'est souvent quelque chose de très perso, limite égocentrique. Durant le processus, tu as été très à l'écoute, tout en maintenant le cap de la création en cours... C'était facile pour toi de trouver cet équilibre ?**

Oui, je ne suis pas quelqu'un qui crée pour nourrir son ego, ce genre d'artistes d'ailleurs sont souvent des cons... L'égoïsme, quelle perte de temps. Moi (comme d'autres), je crée par nécessité, parce que le monde me fait réagir, parce que je suis une éponge, un baromètre de mon époque, je suis scandalisé, éhonté... Je cherche certainement un écho chez les autres de ce que je pense. En tous cas, je mets tellement

de moi que ça en devient impudique.

Quelqu'un a recoupé mes interviews et mes chansons et a réécrit ma vie sur [ma page Wikipédia](#). Bluffant ! En tous cas, si on se prête au jeu, il faut y aller à fond ! Donc j'ai pris en compte ce que je trouvais de pertinent dans tout ce que vous disiez.

**Tu utilises aussi le crowdfunding afin d'aider à [financer ta participation au festival d'Avignon](#). Pourquoi passer par ce biais-là ?**

Pour les mêmes raisons citées ci-dessus. Je suis aussi parrain d'une association à Madagascar ([SPV-Felana](#) dans la ville d'Antsirabe) et je fais souvent appel aux gens pour soutenir nos projets sur place. Chacune de mes ventes de disque est aussi sujette à une « ponction », je reverse une part de mes bénéfices à l'asso. Je me suis dit que la souscription sur Internet était un bon moyen d'avancer sur ce projet : la location d'un théâtre pour jouer mon nouveau spectacle au Festival d'Avignon 2014 !

**J'ai découvert ton côté geek-friendly avec [Bazinga!](#), le 1er extrait de ton cinquième album. Tu connais les licences libres ? Tu les utilises ?**

Yes ! J'ai des potes qui sont Linuxiens de la première heure et qui m'ont montré. J'avoue ne pas être assez calé pour me défaire de la contrainte d'un logiciel de son pro comme protools sous mac. En tous cas, LibreOffice, je m'en sers constamment et si je trouve un logiciel libre qui me va, je fonce. Par exemple, aussi, j'ai mis en Creative Commons le [premier morceau](#) de ma nouvelle formation hip-hop, « L'Ombre qui rappait » , et tout ce qui sortira sous ce nom sera en téléchargement libre.

**Dans ton rap tu samples, remixes, invites et métisses parfois avec des musiques glanées aux quatre coins du globe. Comme tous les créateurs tu puises à toutes les sources culturelles**

**disponibles. Cependant comme tu le sais ces pratiques artistiques libres sont de plus en plus combattues par les bénéficiaires du monopole du droit d'auteur. Qu'en penses-tu ?**

C'est simple, pour moi, on ne combattra pas le libre échange sur le net. Si on le fait, c'est la mort du net et de son utilité. Il y aura toujours une option pour le peer to peer et pour le libre de s'exprimer. Ces gens veulent de la rentabilité, de la productivité, mais ils n'ont pas compris que ces idées sont inadaptables au Web... C'est un espace de liberté, peut-être le dernier sur la planète dans son côté « entier ».

**Est-ce que cela entrave ta créativité ?**

Non, pas du tout. je suis plutôt motivé par tout ça. J'échange d'ailleurs de manière plus libre maintenant qu'avant. Je me suis débarrassé de mes producteurs pour être indépendant. J'essaie maintenant de trouver un chemin vers l'autonomie.

**Tu penses quoi du monopole du droit d'auteur qui se bat de plus en plus violemment contre ces pratiques artistiques libres ?**

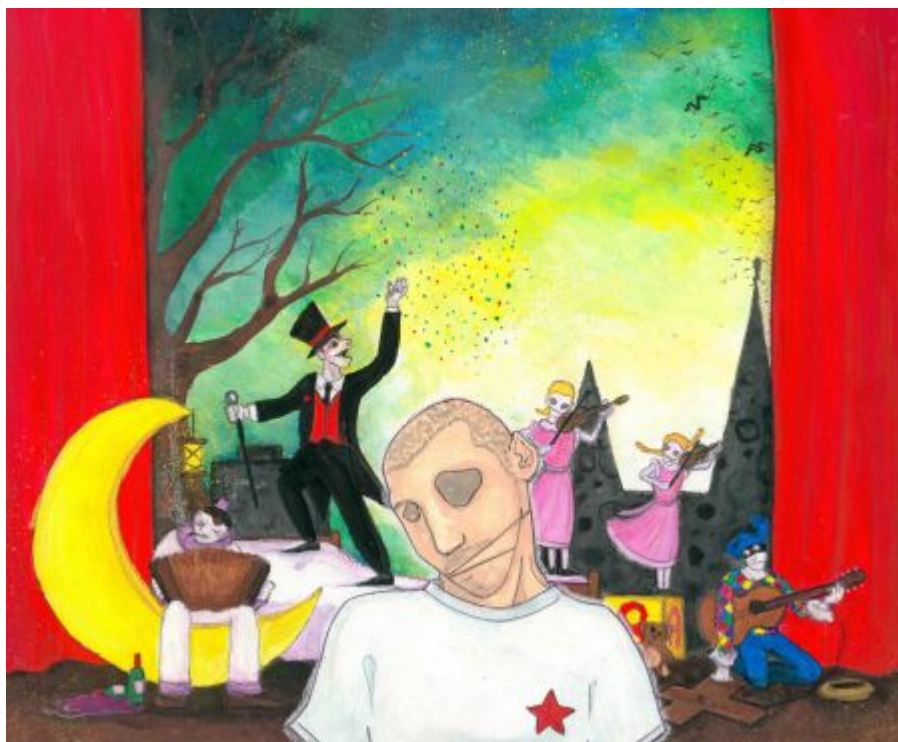
J'en pense que j'ai mis mes albums en téléchargement libre à contre-sens de beaucoup d'artistes archaïques et tenus en laisse par les labels. Je me rends compte que les gens téléchargent, apprécient et viennent finalement aux concerts où ils m'achètent les albums physiques. C'est une démarche que j'adore. Elle permet aux publics de choisir. Clairement, bientôt, l'écart entre le monde du divertissement et l'art va se creuser, et les chanteurs de merde qui pourrissent les ondes et les têtes des gamins seront découragés par le nombre de téléchargements de leurs pseudo-albums à durée de vie limitée. Internet, c'est la sélection naturelle. Les meilleurs, les talentueux, ceux qui ont quelque chose à dire, resteront... Les autres... Ils peuvent retourner au karaoké.

Et, encore plus simplement, la musique est une émotion, elle est faite pour être ressentie, vécue, expérimentée et partagée...

Alors je ne vois pas pourquoi on garderait pour soi ses œuvres comme de vulgaires produits de consommation. Si vous êtes artistes, assumez !!! L'intermittence du spectacle ou les droits d'auteur ne sont que des boulets, un système qui professionnalise l'artiste et l'asservit forcément. Alors ne soyez pas des esclaves, ne tentez pas de plaire, soyez libres, exprimez des idées, créez... C'est tout ce qu'on attend de vous !!! Voilà ☐

**Un dernier mot ?**

– Lutte



# Libre Accès : quand l'UNESCO montre l'exemple

Excellente nouvelle, l'UNESCO montre l'exemple et fait elle-même ce qu'elle préconise aux autres en rendant disponibles ses propres publications sous licence Creative Commons.

Elle vient ainsi d'annoncer la création d'un [portail](#) regroupant déjà plus de 300 documents. Choix sera fait de privilégier la plus libre des licence Creative Commons, la CC By-SA, qui, [on le sait](#), est la mieux adaptée au secteur éducatif (financé sur fonds publics).

3 exemples au hasard : [S'adapter au changement climatique et éduquer pour le développement durable](#), [Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial](#) et [Un référentiel TIC de compétences pour les enseignants](#).



# L'UNESCO lance son dépôt Open Access sous licence Creative Commons

## [UNESCO launches Open Access Repository under Creative Commons](#)

*Cable Green – 18 décembre 2013 – Creative Commons Blog  
(Traduction : Aurélien Pierre)*

L'UNESCO a annoncé l'ouverture d'un [nouveau dépôt Open Access](#) (NdT : Open Access ou [Libre Accès](#)) rendant disponibles plus de 300 rapports numériques, livres et articles, sous licences [Creative Commons IGO](#) (Intergovernmental Organizations).

D'après le [communiqué de presse](#) de l'UNESCO :

*Actuellement, le dépôt contient des travaux dans 12 langues, incluant des rapports majeurs de l'UNESCO et des publications de recherches. De même que les 300 publications en accès libre déjà présents, l'UNESCO va proposer en ligne des centaines d'autres titres et rapports importants. Couvrant un large spectre de sujets en provenance de toutes les régions du monde, ces connaissances peuvent à présent être partagées au grand public, aux professionnels, aux chercheurs, aux étudiants et aux responsables politiques... sous une licence libre.*

L'UNESCO va continuer à élargir sa bibliothèque de ressources libres avec certaines anciennes publications et avec tous les nouveaux travaux suivant l'adoption de sa [politique Open Access](#), en avril 2013. Depuis le 31 juillet 2013, toutes les nouvelles publications de l'UNESCO sont libérées avec l'une des licences CC IGO et seront envoyées sur le dépôt Open Access. La majorité des ressources de l'UNESCO seront libérées sous licence [CC By-SA \(Paternité – Partage à l'identique\)](#).

Mention spéciale également à l'UNESCO pour avoir implémenté la plupart des recommandations dans sa [Déclaration des Ressources Éducatives Libres](#), en 2012 à Paris :



*d. Promouvoir la compréhension et l'utilisation de dispositifs d'octroi de licences ouvertes.*

*g. Encourager le développement et l'adaptation des REL dans une grande diversité de langues et de contextes culturels.*

*i. Faciliter la recherche, la récupération et le partage des REL.*

*j. Encourager l'octroi de licences ouvertes pour les matériels éducatifs produits sur fonds publics.*

En ouvrant ses publications sous licence libre, l'UNESCO ne rend pas seulement accessibles et gratuites les connaissances qu'elle crée, mais elle plus importante encore elle donne ainsi l'exemple et montre la voie à suivre pour ses 195 nations membres (et 9 membres associés), dans les [débats politiques actuels](#) pour le partage sous licences libres des ressources financées sur fonds publics. Le message est clair : c'est une bonne idée que d'adopter des politiques d'ouverture des contenus qui augmentent l'accès et réduisent les coûts des ressources éducatives, scientifiques et culturelles.

Félicitations UNESCO !

---

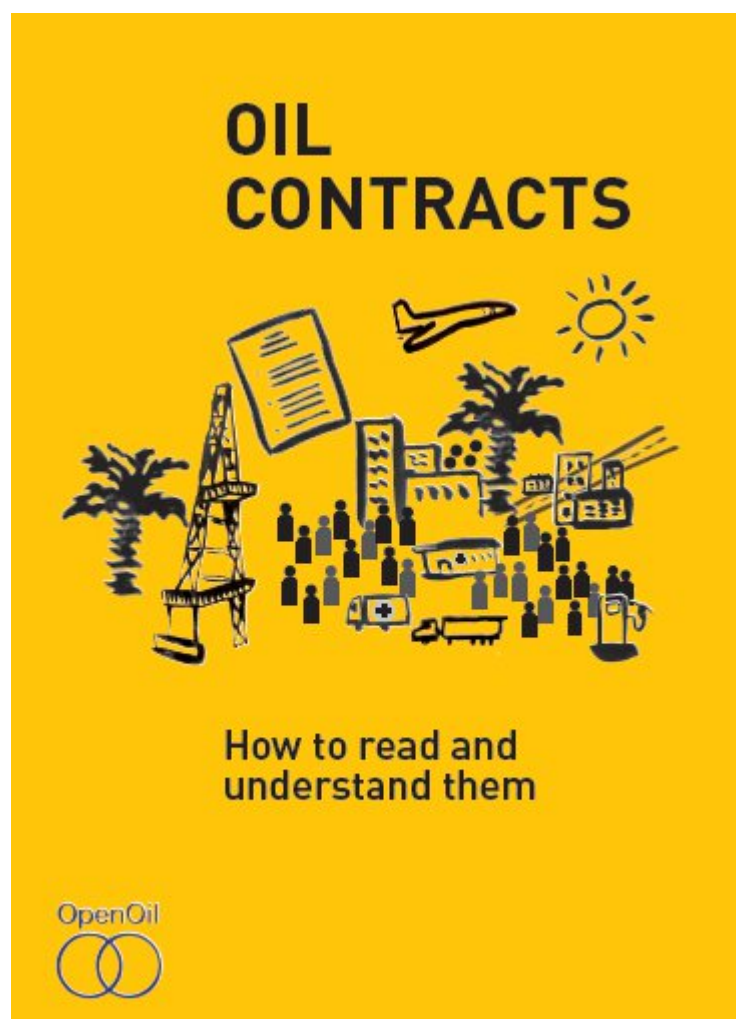
## **Un livre libre pour mieux comprendre les contrats pétroliers**

Il y a un peu moins d'un an était rédigé collaborativement, lors d'un [booksprint](#) le livre [Oil Contracts – How to read and understand them](#) à l'initiative d'[Open Oil](#).

En forçant un peu le trait on pourrait dire qu'il a pour

objectif d'aider les autochtones à ne pas se faire arnaquer par les compagnies pétrolières (et leurs gouvernements), ce qui a pu se produire par le passé.

Ce livre est accessible à tous sous licence libre CC By-SA et est en cours de traduction en plusieurs langues dont le français.



**Voici un livre qui n'existait pas il y a une semaine : « Comment comprendre un contrat pétrolier »**

[Here is to a book that did not exist a week ago – “How to understand an oil contract”](#)

*Mirko Boehm – Novembre 2012 – Creative-Destruction.me*

(Traduction : Mogmi, Sphinx, mokas01 + anonymes)

Cette semaine, le projet « [Open Oil](#) » (NdT : Open Pétrole) a réalisé un véritable exploit : le « [booksprint](#) » [des contrats pétroliers](#).

Johnny West, Zara Rahman et ceux qui les soutiennent ont réuni des experts de contrats pétroliers du monde entier à [Schloss Neuhausen](#) pour parvenir à quelque chose qui n'a jamais été fait auparavant : créer un livre qui explique comment comprendre un contrat pétrolier. Non seulement un tel livre n'existait pas, mais ils ont aussi publié ce livre sous licence Creative Commons CC By-SA. Et comme cela ne représentait pas un défi suffisant, ils ont fait tout ça en une semaine.

Les contrats pétroliers déterminent les parts respectives de revenus liés au pétrole attribuées aux compagnies pétrolières, au pays qui possède le pétrole et aux autres parties. Un extrait du livre explique ce fonctionnement :

*« Ce sont les contrats sur le pétrole qui expriment la façon dont l'argent est partagé et qui expliquent qui en tirera des bénéfices. Dans ces mêmes contrats, on déterminera qui devra gérer les opérations, comment sera géré l'environnement, le développement économique local, et les droits des communautés. Le cours des actions ExxonMobil, la responsabilité de l'affaire Deepwater Horizon, la faculté de l'Ouganda à stopper ses importations pétrolières, le coût nécessaire au chauffage ou à l'éclairage de millions de foyers... Toutes ces questions dépendent directement des clauses de ces contrats, signés entre les gouvernements du monde et les compagnies pétrolières. Pendant plus de 150 ans de production pétrolière, ces contrats sont restés dans l'ombre, maintenus dans un secret touchant chaque facette de l'industrie. Ils ne sont pas rendus publics, soit parce que les gouvernements invoquent la sécurité nationale, soit parce que les entreprises veulent défendre un atout stratégique. »*



Les personnes ayant déjà participé à un hackathon Open Source remarqueront que le bureau sur la photo ressemble assez à un des leurs. Un « booksprint » applique les outils et techniques de l'Open Source au monde de la rédaction de livres. Réunir les personnes adéquates, les placer dans un environnement limitant les distractions, et leur permettre de se concentrer sur la production de quelque chose qui les passionne. Comme pour les logiciels, les résultats sont impressionnants. Les outils d'édition collaborative sont utilisés pour coordonner les auteurs, les éditeurs et les illustrateurs, de la même façon que le contrôle de versions. Il est également intéressant de noter que parmi les experts ayant participé, tous l'ont fait sur une base de volontariat ou comme une part de leur métier.

Le livre « Comment comprendre un contrat pétrolier » est une bonne lecture même pour les personnes qui ne s'intéressent que de loin à la politique du pétrole. La manière dont le livre a été créé est un bon exemple de la méthode Open Source adoptée par d'autres secteurs moins liés à la technologie. Et si le livre contribue à rendre les contrats pétroliers plus compréhensibles et plus comparables, le monde en sera devenu un peu meilleur.

---

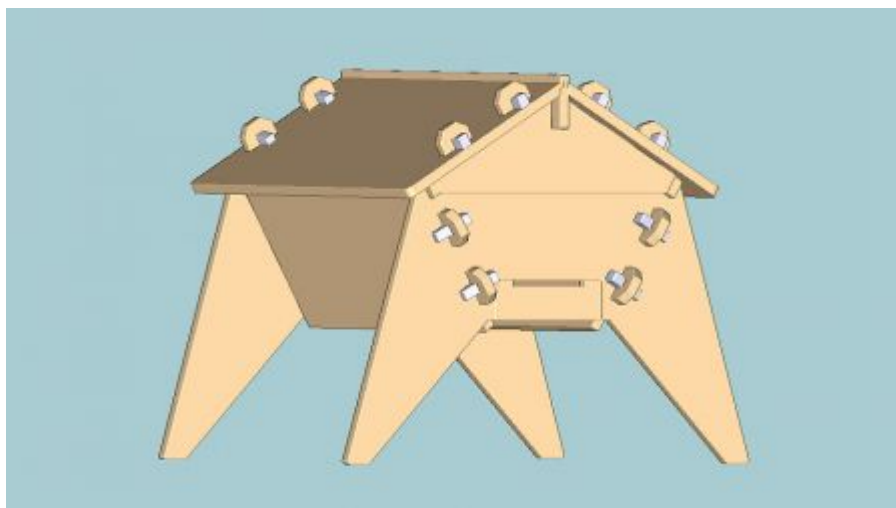
# Quand le Libre souhaite participer à endiguer l'apocalypse des abeilles

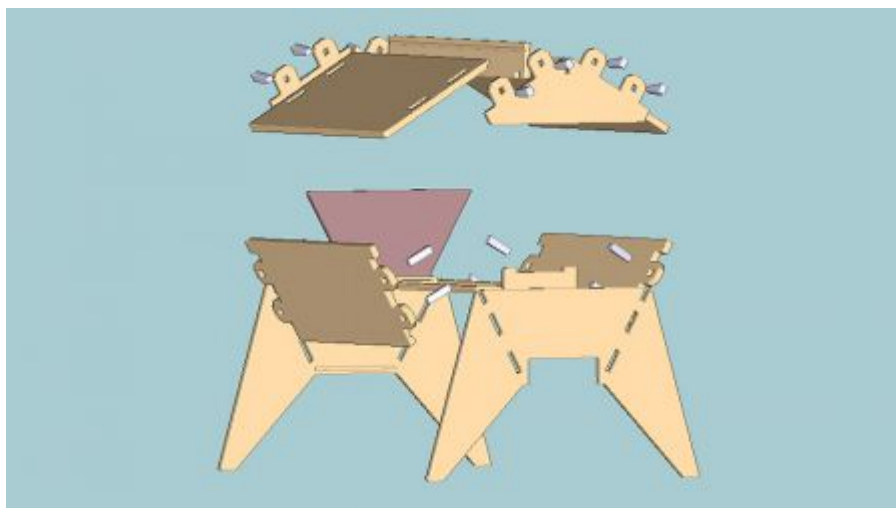
Si les abeilles disparaissaient de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que quatre années à vivre, [estiment certains apiculteurs](#).

Or on assiste depuis une décennie à un phénomène inquiétant en Europe : [le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles](#).

Et si le Libre permettait d'améliorer la situation en rendant plus accessible la création de ruches ?

Tel est, en gros résumé, l'objectif principal du projet [Open Source Beehives](#) qui propose, entre autres choses, des plans de ruches à monter soi-même sous licence libre (CC By-SA).





## Un réseau intelligent de ruches open source peut-il stopper l'apocalypse chez les abeilles ?

### [Can A Smart Beehive Network Of Open-Source Hives Help Stop The Bee Apocalypse?](#)

*Ben Schiller – 18 novembre 2013 – FastCoExist.com*

*(Traduction : goofy, ardeur, Llu, KoS, Asta, Penguin, Llu + anonymes)*

Le projet [Open Source Beehives](#) (NdT : *Ruches Open Source*) vise à ouvrir la voie à l'apiculture à la maison, avec des plans de ruche simples et bon marché. Les abeilles mourant par millions, il faut propager l'information.

Des millions d'abeilles sont mortes – et c'est un vrai problème car nous en avons vraiment besoin. Une centaine de cultures agricoles (d'une valeur estimée à 30 milliards de dollars) dépendent des abeilles pour la pollinisation, sans compter qu'en bénéficient également toutes sortes d'animaux et de plantes. Nous ne pouvons pas vivre sans abeilles.

Les causes de ce [syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles](#) (appelé Colony Collapse Disorder en anglais, ou CCD) n'ont pas encore été clairement établies, bien qu'il existe deux suspects principaux, selon une étude récente de

l'USDA (NdT : *United States Department of Agriculture*, le *Département de l'Agriculture des États-Unis*). Un coupable potentiel est un acarien parasite appelé [Varroa destructor](#), qui suce un fluide du système circulatoire des abeilles et qui porte un virus. L'autre suspect est l'augmentation de l'utilisation d'une classe de pesticide appelée [néonicotinoïde](#). Depuis 2006, époque où les néonicotinoïdes ont commencé à être utilisés largement, les apiculteurs ont signalé qu'ils avaient perdu de 30 % à 90 % de leurs ruches.

Quelle que soit la cause, les agriculteurs vont devoir reconstituer la population d'abeilles, ce qui implique plus de ruches et davantage d'apiculteurs. Le projet Open Source Beehives espère y parvenir en diffusant des plans de ruches simples et bon marché pour qu'il soit facile à n'importe qui de fabriquer la sienne, et encourager la collaboration entre les concepteurs, les techniciens, les chercheurs et les amoureux des abeilles. Pour l'instant, il existe deux modèles : le Colorado Top Bar ([dépôt sur GitHub](#)) et le [Warré](#) ([dépôt sur GitHub](#)). Les équipes à l'origine de ces plans travaillent constamment sur des améliorations.

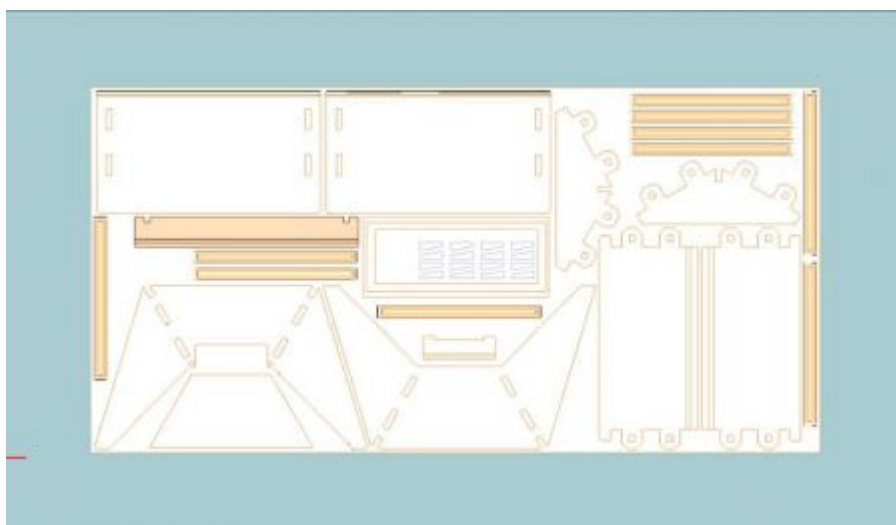
« Ce plan, facilement transportable, peut être réalisé à partir d'une simple planche de contre-plaqué et s'assemble en quelques minutes sans vis ni colle, comme une [Wikihouse](#) pour abeilles » déclare Tristan Copley Smith, de Open Tech Forever, un groupe qui diffuse la technologie open source. Open Tech Forever a imaginé le concept de ruche open source à peu près au même moment qu'un autre groupe, le Fab Lab de Barcelone, l'un et l'autre espèrent désormais impliquer d'autres personnes.

Outre la propagation de ruches bon marché, leur but est d'améliorer la surveillance des abeilles. Ils appellent tous les deux à la conception de capteurs bon marché, pour mesurer l'humidité, la température et d'autres paramètres. Cela aidera

les apiculteurs à suivre la santé des colonies et les chercheurs à en apprendre davantage sur ce qui se passe réellement à l'intérieur de la ruche. La version Warré est déjà installée à différents endroits, les capteurs ont été testés à Barcelone, Paris et Bruxelles. Vous pouvez en découvrir davantage sur cette technologie ici :

« Notre objectif est de créer un réseau maillé de colonies intelligentes, qui crée des données ouvertes, partagées sur la plateforme Smart Citizen pour étudier le syndrome d'effondrement et ses causes », explique Colpey Smith. « Nous voulons encourager et faciliter l'apiculture à la maison, tout en éduquant les apiculteurs aux bonnes pratiques et à la création de systèmes d'alerte automatisés ».

Dans cette [lettre ouverte](#) du projet Open Source Beehives, vous trouverez plus d'informations sur leurs plans et comment vous investir. « Nous sommes à la recherche de collaborateurs intéressés pour tester nos ruches et nos capteurs avec des colonies actives, si possible dans l'hémisphère sud où c'est actuellement le printemps » dit Copley Smith. « Nous aimerions faire un maximum de tests avant de lancer une campagne Kickstarter en janvier. »





---

# Un magazine Linux décide de libérer son contenu après 9 mois de publication

[Linux Voice](#) est un nouveau projet de magazine anglophone autour de GNU/Linux et du logiciel libre. Il ne verra le jour que si [son financement par crowdfunding](#) sur Indiegogo est couronné de succès (il est d'ores et déjà en passe de l'être).

Lors du lancement de la campagne, il avait été annoncé que le contenu du magazine serait rendu « free » au bout d'un certain temps.

Le problème c'est que ce terme est très flou a priori. Ils ont levé tous les doutes en adoptant la libre licence CC By-SA et s'en expliquent dans l'article traduit ci-dessous.

Un exemple à suivre pour notre presse spécialisée francophone ? (si, oui, nous sommes preneurs pour faire connaître et diffuser les articles en tout cas :))



## Licence libre après neuf mois

### [Free licence after nine months](#)

Ben Everard – 18 novembre 2013 – [LinuxVoice.com](#)

(Traduction : Isammoc, Lordphoenix, Marie-Lou, Penguin, Mooshka, Sky, Zergy + anonymes)

Nous avons annoncé il y a une semaine que nous essayions de lancer un nouveau magazine Linux qui rendrait tous ses contenus « free » (NdT : free peut vouloir dire à la fois « libre » ou « gratuit ») après une période maximum de neuf mois. La réponse jusqu'à présent a été phénoménale et les fonds sont arrivés bien plus vite que nous l'avions prévu.

Nous en avons discuté sur Hacker News, Reddit, Shashdot, The Register, The Guardian et des forums partout sur le web. Une question remontait régulièrement : Qu'entendez vous par « free » ? Tout le monde dans la communauté open source sait que ce simple mot peut être compris de différentes façons.

De toutes parts sur Internet, on nous a poussé à être fidèle à la liberté (*NdT : au sens de « free as in freedom » comme le dirait Stallman*). Clem, bien connu dans le projet Linux Mint, a même laissé entendre qu'il créera une app pour afficher le contenu libre, si tel était le cas.

Nous avons attendu avant de faire une déclaration précise car nous voulions débattre du sujet avec les différents contributeurs et les auteurs indépendants qui nous aideront à faire le magazine. La semaine dernière, nous avons compris qu'il était nécessaire de clarifier ce que nous allions faire. Il serait injuste, vis-à-vis de nos donateurs souscripteurs, de maintenir l'équivoque plus longtemps.

Il y a toujours la tentation d'ajouter des clauses aux licences. Celles qui, selon vous, n'affecteront pas vraiment la liberté mais vous protégeront un peu. Dans notre cas, ce fut la clause non commerciale. Que se passerait-il, imaginons, si un éditeur décidait de réimprimer nos articles et de gagner de l'argent avec notre travail ? Les autres magazines GNU/Linux pourraient publier nos articles sans avoir à déboursé un centime.

Cependant, nous parlons des quatre libertés depuis assez longtemps pour savoir qu'elles signifient réellement quelque chose, et il est temps d'accorder nos actions avec nos paroles. Oui, les quatre libertés ont été écrites pour s'appliquer au code, mais leur esprit est facilement transférable, et une clause de non-commercialisation va clairement à l'encontre de ces libertés.

Aujourd'hui, nous pouvons annoncer que nous allons passer tout

notre contenu sous licence Creative Commons Paternité – Partage à l’identique version 3.0 «unported» (CC By-SA) au plus tard 9 mois après sa publication. Pour ceux qui ne seraient pas familiers de cette licence, elle est dans l’esprit comparable à la GPL v2. C’est-à-dire que vous pouvez distribuer le contenu de la manière que vous souhaitez, et le modifier comme vous le souhaitez tant que vous mettez ces modifications sous la même licence (« unported » signifie simplement que c’est une licence internationale). Pour plus d’informations sur la licence, voyez [le texte Creative Commons en anglais](#) ou [la version complète de la licence](#).

Vous avez peut-être remarqué que nous avons dit « après neuf mois maximum ». Nous prévoyons de rendre disponibles des articles plus tôt, spécialement ceux qui ont, d’après nous, une valeur pour la communauté. Donc, si vous voyez quelque chose qui devrait être disponible plus vite, faites-le nous savoir. Si vous êtes un enseignant désirant distribuer nos contenus à vos étudiants, ou un mainteneur de logiciels open source voulant inclure nos tutoriels dans vos pages d’aide, parlez-nous en, et nous essayerons de faire quelque chose.

---

## **Bienvenue à la version 4.0 des licences Creative Commons**

Sortie d’une nouvelle version majeure des fameuses licences [Creative Commons](#), assouplissant le droit d’auteur et mieux adaptées au partage de la culture sur Internet.

Pour célébrer l’événement comme il se doit nous ne vous proposons pas une mais deux traductions issues du site officiel des Creative Commons.

Dans la mesure où le sujet et les notions sont fortement juridiques, il est possible que notre traduction soit parfois sujette à caution. Nous vous invitons à signaler les potentielles améliorations dans les commentaires.

*PS1 : On notera que la question du [droit moral](#), chère à la législation française, est évoquée mais nous n'arrivons pas à voir si cette nouvelle version l'impacte réellement chez nous. Un expert pour nous éclairer ?*

*PS2 : Que ceci ne nous fasse pas oublier la [Licence Art Libre](#) (d'ailleurs Antoine Moreau nous annonce une excellent nouvelle [sur Twitter](#) : la compatibilité en vue entre la LAL et la CC By-Sa 4.0 !)*

*PS3 : L'occasion peut-être aussi de relire notre article : [La « politique » Framabook et les licences libres.](#)*

**4.0**  
**It's here.**

**Des licences CC de nouvelle génération –  
Bienvenue à la version 4.0 !**

**[CC's Next Generation Licenses – Welcome Version 4.0!](#)**

*Diane Peters – 25 novembre 2013 – Creative Commons Blog  
(Traduction : Peekmo, Frash – omjcinfo, MFolschette, lamessen, Tr4sK, goofy, Spanti Nicola, P, NotAnAnonymousAnymore, M0tty)*

Nous sommes fiers de vous présenter nos licences 4.0, maintenant [prêtes à être adoptées](#) dans le monde entier. Ces licences 4.0 – il a fallu plus de deux ans pour les élaborer – sont à ce jour les plus globales et les plus solides légalement que les CC aient proposées. Nous leur avons intégré des dizaines d'améliorations qui rendent le partage et la réutilisation de ressources sous licences CC plus faciles et plus sûrs que jamais.

Nous avons en tête [des objectifs ambitieux](#) lorsque nous nous sommes lancés dans le processus de versionnage à l'issue du sommet mondial des CC de Varsovie en 2011. Les nouvelles licences atteignent ces objectifs et vont même au-delà. Les licences 4.0 sont très bien adaptées à une utilisation par les gouvernements et les services publics d'information, en particulier ceux de l'Union Européenne. Cela vient de l'extension du champ d'application des licences, qui couvre maintenant les droits sur les bases de données [sui generis](#) existantes sur ce continent et dans une poignée d'autres pays.

Parmi les autres nouvelles caractéristiques on trouve les améliorations qui portent sur la lisibilité et l'organisation, l'attribution de bon sens ainsi qu'un nouveau mécanisme qui permet à ceux qui auraient violé les termes d'une licence par inadvertance de [retrouver leurs droits](#) si leur erreur est rectifiée d'une manière appropriée (*NdT : Vous avez par exemple 30 jours pour ne plus publier une photo ayant une clause ND modifiée par vous sans autorisation*).

Vous pouvez trouver les résumés des améliorations les plus importantes [sur notre site](#) (*NdT : page traduite juste ci-dessous !*), suivre le cours de la discussion publique et l'évolution des brouillons de la licence sur [la page wiki 4.0](#), et consulter un [récapitulatif des décisions principales qui ont été prises](#) au cours du processus de gestion des versions.

Le processus de versionnage de la 4.0 a été un véritable travail collaboratif au sein du [réseau](#) de nos brillants et

dévoués experts mais également avec la [communauté](#), ouverte, participative et qui s'exprime. Les licences 4.0, le processus de développement de la licence et l'organisation Creative Commons se sont trouvés renforcés par l'implication continue de tous les participants.

Avec la publication des licences 4.0, nous allons tourner notre attention [vers les traductions officielles du code juridique](#) en partenariat avec notre réseau associé et une communauté plus large. Les traductions de nos nouvelles actions sont également en cours, un nombre significatif d'entre elles sont [déjà achevées](#).

Merci, et félicitations à tous ceux qui ont permis à la version 4.0 d'exister !

## Les nouveautés de la 4.0

### [What's New in 4.0](#)

Creative Commons travaille depuis plus de 2 ans à développer la prochaine génération de licences CC : la version 4.0. Ces nouvelles licences sont plus *user-friendly* et plus robustes que jamais à l'échelle internationale.

Nous avons apporté des dizaines d'améliorations aux licences. La plupart ne vont pas être remarquées par beaucoup d'utilisateurs de CC, que ce soit ceux qui les concèdent ou ceux qui les acceptent, mais un certain nombre méritent une attention particulière.

Visitez également [notre wiki](#) pour une vision plus approfondie des décisions qui se concrétisent dans les versions 4.0.

## Une licence plus globale

Durant les six dernières années, Creative Commons a œuvré avec des centaines de volontaires du monde entier – à proprement parler, quelques-un(e)s des plus brillant(e)s juristes

spécialisé(e)s dans le copyright et les licences libres au monde – pour traduire et adapter la 3.0 et les licences antérieures aux lois locales dans plus de 60 juridictions ([ce que nous appelons « le portage »](#)). Dans ce processus, nous avons beaucoup appris de la manière dont nos licences sont utilisées internationalement et comment elles ont été impactées par les diverses juridictions locales.

Nous avons profité de cette expérience dans le processus de développement de la version 4.0. Nous avons travaillé d'une manière rapprochée avec notre vaste réseau d'affilié(e)s, d'innombrables autres expert(e)s et les parties prenantes pour faire des licences CC 4.0 l'ensemble le plus internationalement applicable à ce jour. Les licences 4.0 sont [prêtes à l'emploi](#) à travers le monde, sans portage.

Les nouvelles licences emploient une terminologie qui est mieux comprise internationalement. Avec la sortie de la version 4.0, nous proposons également des traductions officielles des licences CC, afin que toute personne sur la planète utilisant une licence CC puisse la lire et la comprendre entièrement dans sa langue d'origine.

## **Droits hors du champ du copyright**

D'autres droits au-delà du copyright peuvent compliquer la réutilisation de travaux sous CC. Dans la mesure où ces droits ne sont pas directement inclus dans un copyright, la situation pour les utilisateurs des œuvres peut être confuse. La version 4.0 répond à ce défi en identifiant les droits qui pourraient (si non licenciés) interférer avec la réutilisation de l'œuvre. Prendre en compte ces droits et d'autres encore qui auraient été oubliés permettra aux utilisateurs de travaux sous licence CC une meilleure réutilisation, en respectant aussi bien leurs souhaits que ceux de l'auteur d'origine.

En particulier, le fait que [les droits concernant les bases de données sui generis](#) ne soient [pas explicitement couverts par](#)



[les licences 3.0 non migrées \(NdT unported\)](#) a créé une confusion dans les juridictions qui reconnaissent ces droits. La version 4.0 lève les doutes, incorporant carrément [des droits sui generis applicables dans le champ de la licence](#), à moins que ça ne soit explicitement exclu par le concédant. Cela permet également au fournisseur de la base de données [d'utiliser les licences CC](#) pour explicitement licencier ces droits.

L'ensemble des licences 4.0 permet à l'auteur de renoncer de façon uniforme et explicite [à ses droits moraux](#), lorsque c'est possible, et [dans la limite de ce que permet la réutilisation du contenu tel que stipulé par la licence](#). Même si l'abandon de ces droits était globalement compris lors de l'utilisation des licences 3.0 et précédentes, la version 4.0 insiste sur son aspect volontaire.

## **Attribution de bon sens**

La version 4.0 comporte un léger changement [concernant les conditions d'attribution](#), pour mieux correspondre aux pratiques courantes. Les licences permettent explicitement de remplir la condition d'attribution à l'aide d'un lien vers une page différenciée contenant les informations de la licence. C'était déjà une pratique répandue sur internet et déjà possible dans les versions antérieures des licences, et la version 4.0 dissipe les doutes à ce propos.

## **Permettre plus d'anonymat, lorsqu'on le souhaite**

La version 3.0 présentait une clause [autorisant le concédant à demander à ce que la personne cessionnaire supprime l'attribution de son adaptation](#), si elle ne souhaitait pas que son nom lui soit associé. La version 4.0 étend cette clause dans la mesure où celle-ci s'applique non seulement aux adaptations mais aussi aux reproductions verbatim (telles quelles) d'une œuvre. Les licences sont maintenant particulièrement adaptées aux situations dans lesquelles les concédants ne souhaitent pas être associés aux usages de

l'œuvre qu'ils désapprouvent, même si leur travail n'a pas été modifié ni publié avec d'autres œuvres.

## **Une fenêtre de 30 jours pour corriger les violations de la licence**

[Toutes les licences CC se terminent et ne s'appliquent plus quand une personne réutilisant du contenu sous licence CC n'en respecte pas les termes](#), mais sous la 4.0 les droits de cette personne sont rétablis automatiquement si elle corrige le problème dans un délai de 30 jours après l'avoir découvert. Cette période de résolution prend exemple sur d'autres licences libres et reflète mieux la façon dont les conflits de licence devraient être réglés en pratique. Elle donne aussi la garantie aux utilisateurs de pouvoir continuer à utiliser des travaux sous licence CC, sans la peur d'avoir définitivement perdu tout droit de réutilisation, sous réserve qu'ils réagissent rapidement.

## **Lisibilité accrue**

L'ensemble de licences 4.0 est manifestement plus facile à lire et plus compréhensible que les versions précédentes, mais les licences sont aussi bien plus courtes et mieux organisées. La structure simplifiée des licences et l'utilisation d'un langage clair, quand c'est possible, améliorent la probabilité que les concédants et les réutilisateurs comprennent correctement leurs droits et obligations. Cela améliore l'applicabilité des licences et réduit la confusion et les désaccords sur la façon dont elles fonctionnent.

## **Clarification à propos des adaptations**

Les licences BY et BY-NC 4.0 sont plus claires [concernant les termes sous lesquels doivent être placées les adaptations](#), ce qui pouvait être une source de confusion avec les versions précédentes. Maintenant, ces licences précisent que l'on peut utiliser n'importe quelle licence pour ses contributions, dans la mesure où celle-ci n'empêche pas les utilisateurs de la

version modifiée de se conformer à la licence originale. Même si c'est ainsi que l'on comprend les versions 3.0 et les précédentes, les licences 4.0 sont plus claires sur ce point et permettront à ceux qui les réutilisent de mieux comprendre leurs obligations.

---

# No Es Una Crisis : un documentaire à la fois déjà libre et bientôt libre !

Sorti en octobre 2013, [No Es Una Crisis](#) est un passionnant documentaire de Fabien Benoit et Julien Malassigné traitant de la situation politique et économique en Espagne dans le sillage du [mouvement des Indignés](#).



Sa particularité : c'est, à notre connaissance, le premier web-documentaire professionnel créé et diffusé sous licence **Creative Commons BY-SA<sup>[1]</sup>**. Les images, les sons, les sous-titres, sont donc en effet réutilisables librement (à condition de citer les auteurs et de conserver les œuvres dérivées sous la même licence). Ce qui fait plus de 3h de média de qualité professionnelle accessibles pour tous.

Mais, ami-e libriste, ne te jette pas à clic perdu sur ce lien, ou ta déception risque d'être grande ! En effet, la diffusion se fait dans un format fermé (Flash), ce qui empêche

sa visualisation sur de nombreux supports : smartphones, tablettes, GNU/Linux et même Windows XP (dont le support des dernières version de Flash était incomplet jusqu'à il y a peu).

Or, il se trouve que Framasoft partage le même bureau<sup>[2]</sup> que l'équipe de production de ce web-documentaire ! Nous leur avons donc proposé notre aide à deux niveaux.

D'abord, nous avons hébergé les fichiers vidéos du web-documentaire, particulièrement sollicités lors de l'annonce sur différents sites de la presse nationale et espagnole. Grâce à l'aide précieuse de [Rézopole](#) (pour la mise à disposition de serveurs et surtout de bande passante) et de Fabien Bourgeois (notre autre voisin de bureau, pour l'aide à la configuration de ces serveurs), le webdoc a pu dépasser sans encombre les 60 000 visualisations, avec des pics à 2x200Mbps et plus de 6To transmis sur quelques jours.

Mais surtout, nous avons proposé aux auteurs de les aider à « libérer » totalement leur oeuvre en organisant mi-décembre un week-end de « conversion » de leur documentaire en Flash dans une technologie libre et ouverte (HTML5). Un « liberathon », en quelque sorte !

Vous en apprendrez plus à la fin de cette entrevue avec Jean-Baptiste Fribourg, producteur du documentaire à la [Société de Apaches](#).

---



**Bonjour Jean-Baptiste. Avant tout peux-tu te présenter et présenter La Société des Apaches ?**

[La Société des Apaches](#) est une jeune structure de production audiovisuelle, elle a tout juste un an. Elle s'est montée autour du projet de Julien et Fabien, ce web-documentaire NO ES UNA CRISIS. Au-delà de cette première réalisation, son objectif est de faire travailler de jeunes auteurs et réalisateurs de documentaires, pour qui il peut être parfois compliqué d'avoir une écoute auprès de sociétés de production déjà dans la place. Notre ligne éditoriale, pour la résumer en quelques mots, consiste à témoigner de notre époque comme un moment charnière, entre les soubresauts d'une époque révolue et les prémices d'un monde en train de se réinventer. Je m'occupe du suivi administratif des projets développés par La Société des Apaches, du travail de production en somme. Par ailleurs je suis preneur de son pour le cinéma documentaire, et réalisateur de documentaires radiophoniques.

**Donc, vous avez produit le web-documentaire No Es Una Crisis. Peux-tu nous dire quelques mots sur la genèse de ce webdoc ?**

Fabien et Julien sont partis à Madrid à l'été 2011, intrigués par le mouvement indigné qui avait secoué l'Espagne à partir du 15 mai 2011 (d'ailleurs là-bas, ce mouvement s'appelle le 15M, en référence à cette date fondatrice). Frappés par ce mouvement social nouvelle génération, ils sont revenus en

France avec la conviction qu'il y avait là une histoire à raconter, qu'il était essentiel même de transmettre cette expérience en France, où le traitement médiatique du 15M avait été au mieux léger, au pire caricatural.

Au cours du travail d'écriture, il leur est apparu que pour parler du mouvement 15M, il fallait aussi parler de son contexte, à savoir la crise économique qui a déstabilisé l'Espagne suite à l'explosion de la bulle immobilière, et la sévère politique de rigueur qui a été l'unique réponse des gouvernants, de gauche comme de droite, face à cette crise. Ainsi, peu à peu, le propos de Julien et Fabien s'est élargi, pour parler de l'Espagne comme un double laboratoire : celui d'un système économique à bout de souffle qui cherche à se renouveler dans l'austérité, et celui de nouvelles pratiques sociales et politiques dans le sillage du mouvement du 15M. Quant au choix du format web-documentaire, il nous a semblé qu'il était tout à fait adapté pour traiter d'un mouvement social qui a su utiliser toute la puissance d'internet et des réseaux sociaux. Nous avons aussi pensé qu'il faciliterait une diffusion hors de France, ce qui s'est avéré avec un nombre de visites plus important en Espagne qu'en France.

Pour en savoir plus, voir <http://blog.noesunacrisis.com/le-projet/>

## **Comment avez-vous financé ce travail ?**

Ça a été un long processus, où nous avons sollicité différents *guichets*. D'abord, en tant qu'auteurs du projet, Fabien et Julien ont sollicité, et obtenu, une aide à l'écriture du CNC, dédiée aux projets dits « nouveaux médias ». C'était au printemps 2012, et forts de ce qui constituait en somme une « validation » de l'intérêt de leur projet, ils ont alors lancé une [campagne de financement participatif, sur KissKissBankBank](#). L'idée était de pouvoir se payer un tournage en Espagne : 10 000€ sont alors levés. Parallèlement, un dossier de mécénat déposé à [la Fondation Un Monde Par Tous](#)

nous permet d'obtenir 15 000€ supplémentaires. Avec toutes ces bonnes nouvelles, nous nous disons alors qu'il est temps de se doter de notre propre outil de travail, pour sortir un peu de l'esprit Do It Yourself qui avait prévalu jusque-là : La Société des Apaches est créée. Avec elle, nous serons en mesure de solliciter à nouveau le CNC, pour une aide à la production cette fois-ci, puis la Région Rhône-Alpes. Parallèlement nous avons développé des partenariats pour l'hébergement des vidéos, la conception du blog qui accompagne le webdoc, la communication autour du lancement, etc.

## **Vous avez choisi la licence Creative Commons BY-SA pour votre webdoc. Peux-tu nous expliquer les raisons de ce choix ?**

En fait ça nous a semblé une évidence dès le départ. Nous avons eu du mal à imaginer plaquer le modèle classique du droit d'auteur, qui doit concerner 99% de la production audiovisuelle, sur un format dédié au web. Il y avait pour nous quelque chose d'incongru d'apposer sur le web-doc la mention habituelle « tous droits réservés, toute duplication interdite, toute projection interdite, etc. ». Non ! Justement, le choix du webdoc était principalement motivé par la facilité de circulation du projet que ce format suppose.

On trouvait aussi le principe du CC tout à fait en accord avec le financement participatif qu'on avait sollicité. Quant au choix de la licence, on était d'abord parti sur quelque chose de plus restrictif, à savoir NC<sup>[3]</sup>. Et puis on s'est dit qu'on ne prenait pas grand risque à l'ouvrir complètement, que le NC était restrictif sans raison : pour le dire autrement, une chaîne de TV privée ou une agence de pub va-t-elle réutiliser nos images ? On peut sérieusement en douter, d'où le choix au final évident du BY-SA. L'aboutissement de cette démarche a été de [proposer en téléchargement toutes les séquences vidéo](#) qui constituent le webdoc, avec leurs fichiers de sous-titrage. Ainsi chacun peut s'approprier notre matériel.

## **Avez-vous rencontré des difficultés, des réticences, lors du choix de cette licence ?**

Alors d'abord je dois dire qu'on n'est absolument pas des spécialistes du CC ! Personnellement j'avais découvert ces licences en 2006, quand j'ai commencé à réaliser des documentaires radiophoniques pour [ARTE Radio.com](http://ARTE.Radio.com), la webradio d'Arte, qui diffuse toutes ses productions en CC-BY-SA-NC. A l'époque d'ailleurs, il me semble qu'ils étaient un peu des pionniers du CC. Mais à part ça, on a quand même beaucoup défriché tout ça tout seuls ! Ce qui nous a conduit à faire des erreurs, comme avec certaines musiques d'illustration, qui ont une licence BY-SA attribuée à NO ES UNA CRISIS, donc qui ne devraient pas être amenées à pouvoir circuler librement avec le reste du webdoc. Ca fait que NO ES UNA CRISIS est libre à 99% en vérité : on va dire que c'est cohérent avec le slogan « We are the 99% » cher aux mouvements Occupy et 15M ! Plus sérieusement, on constate que les cadres de production, même pour les webdocs, sont très inspirés des cadres classiques de la production audiovisuelle. Par exemple, pour prouver à un financeur public (CNC ou collectivité locale) que le producteur et l'auteur sont engagés l'un envers l'autre, le contrat qui les lie doit être accompagné d'un versement de droits d'auteur. Et pas de dossier de demande de subvention valable sans les justificatifs AGESSA correspondant ! (l'AGESSA est la Sécurité Sociale des auteurs). Je trouve ça curieux.





**Quelques jours avant la diffusion du webdoc, vous avez eu un souci avec Dailymotion, que s'est-il passé ?**

Nous avons convenu d'un partenariat avec Dailymotion, à propos de l'hébergement des vidéos du webdoc. Nous étions très heureux de ça, pensant avoir accès au nouveau service de Dailymotion, [DM Cloud](#), qui nous permettait de développer notre propre player, de faire gérer les différentes versions linguistiques par Flash, etc; Sauf que, tout contents de ça, nous n'avions alors pas pris la peine de préciser les modalités de ce partenariat. Erreur de débutant de notre part, c'est clair... Du coup ça a été un peu terrible pour nous quand le malentendu est devenu flagrant, à savoir quand notre web-développeur a voulu récupérer les codes d'accès au service DM Cloud, et qu'on lui a répondu que c'était Dailymotion Premium qui était prévu ! Le hic, c'est que ça ne pouvait pas du tout fonctionner avec l'interface développée ! Nos contacts chez DM étaient conscients de la situation dans laquelle nous nous trouvions, aussi ils nous ont fait une proposition commerciale *allégée* pour l'accès à leur service Cloud. Mais ça restait très problématique pour nous, puisque la facture finale dépendait du débit utilisé : pour le dire autrement, plus NO ES UNA CRISIS serait vu, plus on paierait. Voire, s'il devait cartonner, nous mettrions la clé sous la porte ! On a donc eu quelques heures de sueurs froides, et c'est là que la magie de la mutualisation a opéré, et que nous voyant dans le pétrin, tu nous as dit peut-être pouvoir faire quelque chose...

**Lorsque tu échanges avec d'autres équipes de réalisation de webdoc, tu leur parles de votre choix de licence ? Ça leur parle ? En d'autres termes, et si c'était à refaire, vous feriez le même choix ?**

Sans hésiter, nous referions le même choix, qui est cohérent par rapport au propos de NO ES UNA CRISIS et qui est en

parfaite adéquation avec le format web-documentaire. En plus, de façon tout à fait pragmatique, ça nous donne un angle supplémentaire de communication pour parler du projet. Je suis toujours un peu étonné de voir que peu de webdocs sont diffusés en CC. Après il ne faut pas se leurrer, pour des projets futurs qui seraient amenés à être diffusés en télévision, l'enjeu économique ferait que le choix serait plus cornélien : vue la fragilité économique des auteurs dans le documentaire (ils peuvent parfois être les moins bien rémunérés dans une équipe de production), les droits d'auteurs leur sont indispensables.

Il y a même une perversion du système, où le producteur va négocier à la baisse le salaire de l'auteur, en lui faisant miroiter les futurs droits d'auteur qu'il percevra de la SCAM après la diffusion télé. Personnellement, je ne suis pas contre le droit d'auteur par principe. Je suis même sociétaire de la SCAM pour mon activité radiophonique ! Mais j'estime que la licence libre a un immense intérêt pour permettre une meilleure diffusion des œuvres, et finalement, plus que les droits des auteurs, c'est les droits des producteurs qu'elle conteste, ces droits qui peuvent parfois être une rente. Je trouve dommage que des institutions comme la SCAM soit un peu obtuse sur cette question du libre, elle gagnerait à mettre ses compétences au service des réflexions qui entourent ces nouveaux modes de diffusion, et les auteurs aussi y seraient gagnants.

**Venons-en à la question qui fâche (au moins les libristes ☐ ) : pourquoi le choix de Flash comme technologie pour diffuser votre web documentaire, empêchant sa visualisation pour de nombreux internautes ?**

Le choix de Flash est une très bonne illustration de ce que je disais tout à l'heure sur les licences CC : ce n'était pas notre univers, on s'y est mis peu à peu, on a voulu bien

faire... et on s'est planté ! On a choisi Flash sans aucune idée des implications que ça pourrait avoir sur l'accessibilité du webdoc, un comble ! Le choix s'est principalement fait pour des raisons de budget. Notre web-développeur nous avait indiqué que Flash serait moins coûteux que HTML5, et comme à l'époque, on avait accepté son devis sans avoir encore bouclé le financement du projet, le choix de Flash nous permettait de réduire le risque financier. En plus, si on savait bien qu'avec Flash nous n'aurions pas accès aux tablettes, on s'était dit que l'audience des webdocs y étant encore assez confidentielle, on pouvait s'en passer. Par contre on ne savait pas que ça allait coïncider sous Linux ! Donc Flash, c'est une erreur de débutant, mais dans un contexte budgétaire contraint.

**D'où l'idée de monter ce « liberathon » avec Framasoft, donc. Peux-tu nous en dire plus ?**

Effectivement, on invite tous ceux qui seraient prêts à nous aider sur ce challenge de basculer NO ES UNA CRISIS en HTML5 à nous rejoindre à **Lyon les 14 et 15 décembre**. Ça se passera à [Locaux Motiv'](#) où nous avons nos bureaux, La Société des Apaches et Framasoft. Nous pourrions accueillir 15 personnes max (il faut donc [se préinscrire](#)). Venez avec vos machines, nous on s'occupe des conditions d'accueil (café à gogo, repas le midi, apéro). Puisque NO ES UNA CRISIS est captif de Flash, il s'agira de le libérer ! L'objectif est d'avoir, le dimanche soir, un webdoc aussi proche que possible de la version originale sous Flash.

**Merci Jean-Baptiste, un petit mot pour la fin ?**

En me heurtant aux problèmes techniques qu'a connus NO ES UNA CRISIS (hébergement des vidéos, Flash...), et en étant aidé sur ces questions par Framasoft et Fabien Bourgeois, j'ai découvert que l'informatique était un monde de solutions.

## ▪ Préinscription pour le Libérathon (14 & 15/12, Lyon)



### Notes :

[1] Il existe plusieurs documentaires sous licence Creative Commons avec clause non commerciale, comme « Collaborative Cities », ou l'excellent « RIP! A remix Manifesto », mais si vous avez connaissance d'autres web-documentaires sous licence CC BY ou CC BY-SA, n'hésitez pas à nous le signaler en commentaire

[2] Pour [rappel](#), le siège social de Framasoft est désormais situé à Lyon, à [Locaux Motiv'](#), un espace mutualisé ouvert aux structures formelles ou informelles et qui entend favoriser l'implication de chacun, qu'il soit bénévole, salarié ou usager des lieux, en suscitant la coopération et l'échange.

[3] « Non Commercial », imposant une entente préalable avec les auteurs pour une utilisation dans un cadre commercial

*Crédits images : La Société des Apaches, licence Creative Commons BY-SA*

---

# Le CERN publie des photos sous licence Creative Commons By-Sa

Bonne nouvelle, le [CERN](#) nous annonce la mise en ligne d'un [fond photographique](#) sous « licence Creative Commons ».

Et pas n'importe laquelle des licences Creative Commons, la libre copyleft [CC By-SA](#) (pour plus de précisions sur la question des licences, vous pouvez lire [La « politique » Framabook et les licences libres](#)). On notera au passage qu'ils abandonnent leur propre licence *maison*.

C'est Wikipédia et tous ceux qui souhaitent pouvoir librement réutiliser des images du CERN qui vont être contents, c'est-à-dire nous tous ☐



Le CERN publie des photos sous licence

# Creative Commons

## [CERN releases photos under a Creative Commons licence](#)

*Tim Smith – 17 octobre 2013 – CERN (Traduction : Penguin, Rémy, Monsieur Tino, Floréal, Ag3m)*

Les licences définissent le cadre et les conditions d'utilisation d'une œuvre. Bien souvent, dans la vie courante, on est confronté à des licences limitant les usages que l'on peut faire de ces œuvres, empêchant la copie ou le partage de celles-ci. Mais toute une famille de licences libres vise et encourage l'utilisation et le partage, sous réserve de reconnaître l'origine de l'œuvre et d'avoir un comportement identique en retour (c'est à dire partager l'oeuvre modifiée sous la même licence).

Depuis ses débuts, le CERN utilise le web pour partager ouvertement des éléments multimédia. Pour indiquer clairement que nous voulions permettre aux gens d'utiliser nos photos et vidéos, nous avons créé une licence média libre novatrice. Elle incluait des clauses qui répondaient aux exigences d'une organisation intergouvernementale, et assurait la cohérence avec notre convention initiale en tant qu'organisation scientifique pacifique.

Avec la croissance du web, les éléments multimédia ont proliféré autour du globe, tout comme les licences. Le web-citoyen moyen, allergique au jargon juridique dont ces licences sont faites, a souvent été désorienté ou dans l'ignorance des détails de chaque condition particulière d'utilisation. Des licences libres standardisées, comme la licence Creative Commons, ont gagné en popularité grâce à l'effet boule-de-neige, à force d'être utilisées systématiquement et généralement comprises. Avec l'expansion de licences standardisées, la licence du CERN s'est retrouvée isolée contre notre volonté, et les médias populaires d'aujourd'hui n'incluent pas nos ressources multimédia, car

ils ne considèrent pas que notre licence est compatible.

Ainsi, encouragés et soutenus par nos équipes de sensibilisation pour cette expérience, nous avons rendu disponible sous une licence Creative Commons [une première collection de photos](#). Nous avons choisi la licence CC-BY-SA, pour nous assurer que le crédit des photos serait bien attribué au CERN (“BY”) et que les versions modifiées puissent être partagées librement (“Share Alike”). Grâce à ce changement modeste mais significatif, nous espérons que nos photos et vidéos seront désormais disponibles dans plus d’endroits, utilisés par une communauté plus large et ré-utilisés avec plus de confiance par davantage de personnes.

Ce changement a déjà permis que les photos de nos récents Directeurs Généraux soient pour la première fois utilisés systématiquement sur les pages Wikipédia, et que des schémas de la découverte de Higgs provenant de [ATLAS](#) et [CMS](#) soient inclus sur la page du [boson de Higgs](#) ! Nous avons l’intention d’étendre cette première petite collection avec de plus en plus de contenus provenant de nos vastes archives.

Les vents du changement ont commencé à souffler, et nous espérons faire que bientôt les licences standardisées soient la norme au CERN.

*Crédit photo : [CERN](#) (Licence Creative Commons By-Sa)*